

2019



## RAPPORT ANNUEL - ANNÉE 2019

*COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE  
1bis route de Metz – 57530 PANGE

THOMAS FIORE – RESPONSABLE D'EXPLOITATION

## ■ TABLE DES MATIERES

■ TABLE DES MATIERES	1
■ INTRODUCTION	3
■ Présentation générale de LA structure	4
Chiffres importants	4
Compétences	4
Commission environnement ou déchets	5
Moyens	5
Moyens matériels	5
Moyens humains	6
Contrats et Marchés	6
Matrice des coûts 2019	8
■ COLLECTE ET TONNAGES	9
Porte à porte et collecte des déchets	9
Porte à porte et déchets collectés de 2015 à 2019	10
Tonnes livrées aux repreneurs en 2019	11
Données relatives aux recyclables plastiques	14
Déchetteries	14
Déchets acceptés	15
Horaires d'ouverture	16
Fréquentation des déchetteries	16
Exploitation des déchetteries	16
Performances par flux en déchetteries	17
Flux principaux	17
Déchets Ménagers Spéciaux	18
Pneus	19
Piles	20
Lampes, Tubes et Néons	20
Capsules	21
Cartouches d'encre	21
D3E (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques)	21
Radiographies	22
Points d'apports volontaire	22
PAV de Verre	22
PAV de Papiers	23
PAV de textiles	24
Les récentes évolutions législatives	24

▪ INDICATEURS FINANCIERS _____	26
Dépenses _____	26
Indicateurs de la Régie et des Prestataires _____	26
TGAP _____	26
Coûts annuels d'élimination des déchets _____	27
Coûts des prestations en déchetteries _____	27
Recettes _____	28
Redevance _____	28
Les usagers _____	28
Les professionnels _____	30
Les collectivités _____	31
Les cas particuliers _____	32
<b>Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :</b> _____	32
<b>Pour les habitations inoccupées :</b> _____	32
<b>Pour les chambres d'hôtes et gîtes :</b> _____	32
<b>Pour les résidences secondaires :</b> _____	32
<b>Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :</b> _____	32
Eco-organismes _____	33
Ventes de matériaux _____	33
Synthèse financière graphique issue de la matrice des coûts _____	34
Exploitation de la Matrice des coûts 2019 _____	35
Exploitation de la Matrice des coûts _____	35
Quelle production de déchets ménagers et assimilés en Kg/hab/an ? _____	36
Coût aidé en € HT/ hab. _____	37
Coût aidé en € HT/ Tonnes. _____	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Positionnement de nos coûts vis-à-vis des collectivités du Grand-Est _____	38
Ce qu'il faut retenir _____	39
▪ Evènements marquants de l'année 2019 _____	40
▪ COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS _____	41
Animation au sein des écoles du territoire du Pays de Pange _____	41
Opération – « Le Tri dans tous ses états » _____	41
Opération composteurs _____	41
Vies communes _____	41
▪ ANNEXE _____	45
▪ GLOSSAIRE _____	46

## ■ INTRODUCTION

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui possède la compétence collecte, et dont le rapport annuel sur la collecte et l'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), pour l'année 2019, est présenté ci-après.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose donc de plusieurs parties organisées selon les axes suivants :

<b>1-</b>	<b><i>Présentation générale de la structure</i></b>
<b>2-</b>	<b><i>Chiffres de la collecte et les tonnages</i></b>
<b>3-</b>	<b><i>Indicateurs financiers</i></b>
<b>4-</b>	<b><i>Communication et prévention</i></b>

## ■ PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

### Chiffres importants

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange résulte de la fusion de deux EPCI en date du 1er Janvier 2017. (La Communauté de Communes du Haut-Chemin & la Communauté de Communes du Pays de Pange).



La CCHCPP regroupe 28 communes et 19 161 habitants (INSEE 2016) sur 250 km<sup>2</sup>. Son territoire se caractérise par une typologie d'habitat qualifiée par l'ADEME comme : « Mixte à dominante rurale ».

La CCHCPP jouxte à l'ouest la Métropole de Metz, la CC du SUD MESSIN au sud, ou encore le District Urbain de Faulquemont à l'Est.

La CCHCPP est compétente en matière de collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Son Président actuel est Monsieur Roland CHLOUP, Maire de Pange depuis 2014.

**28 communes en 2018**

**Près de 250 km<sup>2</sup> de superficie**

**19 161 habitants<sup>1</sup>**

**45 conseillers dont 1 président et 11 vice-présidents.**

### Compétences

Les compétences de la C.C.H.C.P.P. s'étendent à différents domaines dont :

- La Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés organisée en régie principalement (porte à porte) ainsi qu'en déchetterie ou encore en apport volontaire.
- La Sensibilisation au tri et à la prévention (animations, tables de tri, opérations « composteurs »).

<sup>1</sup> Chiffre extrait du référentiel SINOE.

## Commission environnement ou déchets

### Composition de la Commission Environnement



**M. Roland CHLOUP** - Président



**M. Christian PETIT** – Vice-Président  
Délégué « environnement ».

Sur l'année 2019, la Commission « Environnement » se composait des personnes suivantes :

Monsieur CHLOUP Roland (Président), Monsieur PETIT Christian (Vice-Président), Monsieur SHRECKLINGER Didier (Vice-Président), Madame PINTE Audrey, Madame REISER-LAGRUE Armelle, Monsieur DUCLERMORTIER Denis, Monsieur POIRIER Michel, Monsieur PETIT Jean-Claude, Monsieur HARAMBOURE Jean, Monsieur LEGENDRE Yves, Monsieur FERRIN Guido, Monsieur LELLIG Jean-François, Monsieur BOULANGER Hervé, Monsieur VOITURET Gilles, Monsieur MESSIN Hervé, Monsieur BOURY Claude, Madame RIBEIRO Marie, Monsieur MICHEL Daniel, Madame CHAMPAUD Audrey et Madame ECKER Audrey.

En 2019, la commission environnement s'est réunie à trois reprises aux dates suivantes : Le 14 mai, le 10 octobre et le 16 décembre.

## Moyens

### Moyens matériels

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- 3 déchetteries communautaires, situées à AVANCY (COMMUNE DE SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED.
- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De 2 bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte (PAP) des déchets ménagers.



## Moyens humains

Voici les situations de l'ensemble du personnel technique affecté au pôle déchets au sein de la collectivité en 2019. Ce tableau se décompose en plusieurs fonctions qui permettent de visualiser les domaines d'intervention dans lesquels les différents agents de la structure sont intervenus.

- **% Structure** : Travail essentiellement administratif
- **% Communication** : En lien avec des actions de communications opérées sur le territoire
- **% Prévention** : Actions de sensibilisation menées
- **% Collecte déchèterie** : Personnels affectés sur les déchèteries communautaires
- **% Régie collecte** : Personnels affectés à la collecte pure des déchets.

### Exemple :

Thomas FIORE passe 25% de son temps de travail à opérer de la gestion administrative en lien avec les déchets, 10% de son temps de travail sont également en lien avec la création de supports de communication. 10% encore sont affectés à un travail de sensibilisation auprès des usagers, et enfin 5% sont affectés à un travail en lien direct avec les déchèteries communautaires.

Personnel intervenant sur les déchets	% hors déchets	% Structure	% Communication	% Prévention	% Collecte déchèterie	% Régie collecte
ARNOUX Jérôme (Agent Technique)	0%					100%
BRULLOT (DST)	90%	10%				
BERBACHI -Agent Technique)						100%
CLAUDON (Agent Technique)	0%				100%	
CONRARD (Agent Technique)	0%				100%	
DANIEL Mathieu (DGS)	95%	5%				
FIORE (Exploitation)	50%	25%	10%	10%	5%	
GRAVEN (Agent technique)	0%				5%	95%
GROSS (Agent technique)	85%					15%
HAMBURGER (Agent technique)	0%					100%
HUMBERT (Agent Technique)	0%		5%		10%	85%
HUSSON (Communication)	75%	5%	10%	10%		
IMBERGALMO Dominique (Entretien)	80%	20%				
JACOB (Agent technique)	0%					100%
KOCH (Agent Technique)	15%		5%		20%	60%
MAZATAUD (Agent technique)	95%					5%
MOUKAILA Abdoul (Agent Technique)	0%					100%
NICOLAY (Agent technique)	50%					50%
PETIT Cecilia (Accueil)	50%	30%	10%	10%		
PRIETZ (Travaux)	20%				80%	
RESLINGER Hélène (Compta Payes OM)	40%	40%	10%	10%		
SCHUMANN-VIDON (ADT)	0%	10%	40%	50%		
TOURE (Agent Technique)	0%					100%
TURCATA (Agent Technique)	0%					100%
VEILLER Joris (Agent Technique)	20%					80%
VETSCH (Agent technique)	10%					90%
VILLIBORT (Perception)	85%	15%				
VINCENT (Agent Technique)	70%	5%			5%	20%

## Contrats et Marchés

Liste des marchés publics de services attribués en 2019 :

MARCHES	Type de marché et durée ou	Titulaire
---------	----------------------------	-----------

	Date d'entrée en application	
<b>Renouvellement d'exploitation des déchèteries communautaires</b>	<b>2 ans + 2 fois 1 an.</b>	
	Lot 1 – Tout-Venant	VEOLIA
	Lot 2 – Déchets-Verts	SUEZ
	Lot 3 – Bois	REMONDIS
	Lot 4 – Ferrailles	BEHEM
	Lot 5 – Cartons	REMONDIS
	Lot 6 – Gravats	VEOLIA
	Lot 7 – DDM	CEDILOR
	Lot 8 – Pâteux	CEDILOR
Lot 9 – Plâtre	VEOLIA	
<b>Traitement des Corps Plats du territoire du Pays de Pange</b>	1 an – 12 mois	HAGANIS

En 2019, la C.C.H.C.P.P. était toujours contrat avec la société **CITEO** (sous le code CL057102) qui résulte de la fusion d'ADELPHE (ECO-EMBALLAGES) et d'ECOFOLIO. Ce contrat a permis de reconduire notre plan d'Action Performance jusqu'à la fin de l'année 2022 en appliquant le barème F qui est entré alors en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. (*Délibération DC N°106/2017*)

**CONTRAT POUR  
L'ACTION ET LA  
PERFORMANCE (CAP)  
Barème F**

**CITEO**  
Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Les repreneurs désignés par ce contrat sélectionné en « reprise filières » par la CCHCPP sont les suivants :

**Verre**



**Plastique**



**Acier**



**Aluminium**



**Fibreux**



## Matrice des coûts 2019

En 2019 une fois encore, la C.C.H.C.P.P. a produit un document pour l'ADEME, la matrice des coûts.

Cet outil compile les différentes charges et produits de notre collectivité en matière de collecte des déchets selon des normes spécifiques qui font de cette matrice, un formidable outil qui permet la comparaison entre EPCI qui partagent également la compétence « collecte ». Les indicateurs présentés dans la matrice permettent de formaliser la comparaison de structures qui présentent la même typologie.

Plus qu'un outil de comptabilité, la Matrice est un outil de gestion qui permet aux collectivités un contrôle de leurs coûts, qui est indispensable au fonctionnement à la pérennité de chaque structure.

Cette matrice est disponible en consultation pour l'année 2019 sur le site Sinoé<sup>2</sup> de l'ADEME.



---

<sup>2</sup> <http://www.sinoe.org/>

## ■ COLLECTE ET TONNAGES

### Porte à porte et collecte des déchets

#### Territoire du Pays de Pange

Sur l'ensemble de l'année 2019, la collecte s'est opérée sur l'ensemble des 16 communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- OMR en C1
- Corps creux en C 0,5
- Corps plats en C 0,5

#### Territoire du Haut-Chemin

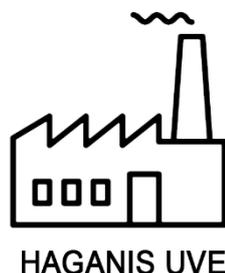
Sur l'année 2019 sur le territoire de la C.C.H.C, la collecte s'est organisée sur les 12 communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

- OMR en C 0,5
- Corps Creux en C 0,5

L'ensemble du territoire du Haut-Chemin est soumis à une redevance incitative, depuis 2008.

La collecte des Ordures Ménagères s'opère en PàP par le biais d'un prestataire, en l'occurrence SUEZ RV Nord-Est.

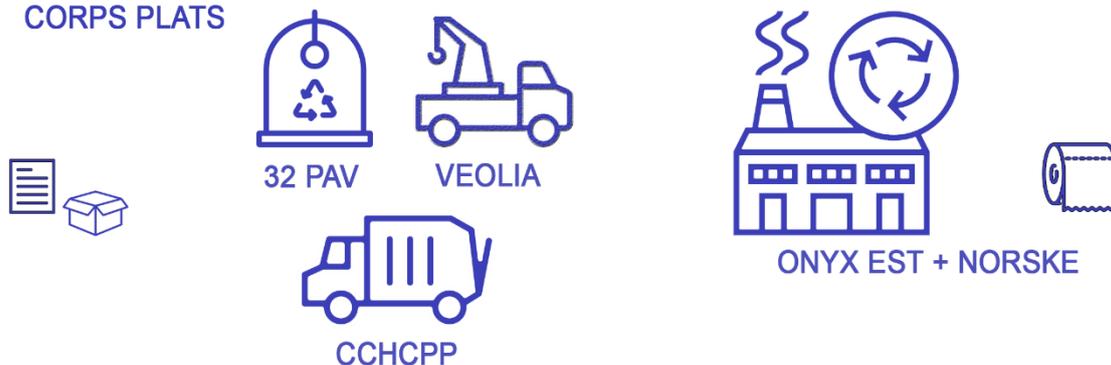
#### ORDURES MENAGERES



#### CORPS CREUX



## CORPS PLATS



## VERRE

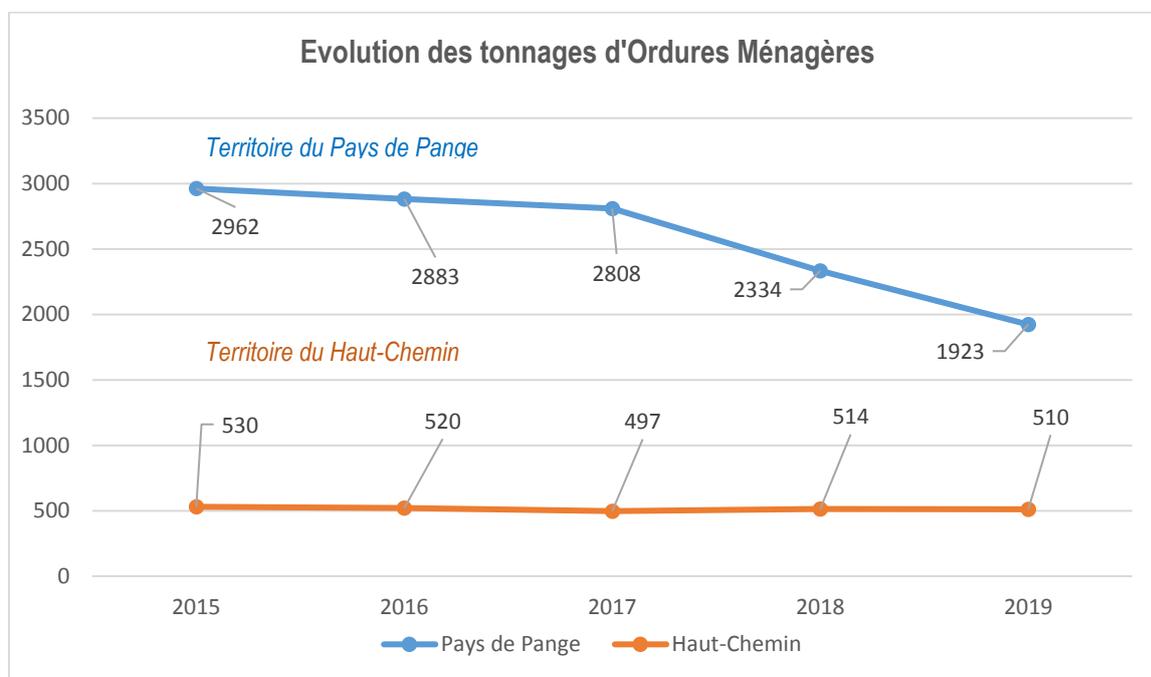


## Porte à porte et déchets collectés de 2015 à 2019

		2015	2016	2017	2018	2019
<b>O.M. PANGE (RI)</b>	Tonnage annuel	2 962 t	2 883 t	2 808 t	2 334 t	1 923 t
	Kg/an/habitant	235 Kg	219 kg/hab.	213 Kg/hab.	178,7 kg/hab.	146,11 Kg/hab. <sup>3</sup>
<b>O.M. HAUT CHEMIN (RI)</b>	Tonnage annuel	529.48 t	520 t	497 t	514 t	510 t
	Kg/an/habitant	-	87 Kg/hab.	83,3 Kg/hab.	85,5 Kg/hab.	84,13 Kg/hab. <sup>4</sup>
<b>Flux Papiers PANGE (Corps plats en PàP)</b>	Tonnage annuel	502 t	504 t	487 t	507 t	543 t
	Kg/an/habitant	40 Kg	38 Kg/hab.	37 kg/hab.	38,8 kg/hab.	41,25 Kg/hab.
<b>Flux Papiers HAUT-CHEMIN (Corps plats en PAV)</b>	Tonnage annuel	169.74 t	157 t	166 t	195 t	184 t
	Kg/an/habitant	-	26 kg/hab.	27,8 kg/hab.	32,4 Kg/hab.	30,35 Kg/hab.
<b>Emballages Ménagers Recyclables (Corps Creux)</b>	Tonnage annuel	127 t	124 t	128 t	251 t	249 t
	kg/an/habitant	10 Kg	9.5 Kg/hab.	9,7 kg/hab.	13,6 Kg/hab.	12,95 Kg/hab.

<sup>3</sup> 13 161habitants (SINOE)

<sup>4</sup> 6 062 habitants (SINOE)



Il est intéressant de constater une nette diminution du volume total des ordures ménagères collectées sur le territoire historique du Pays de Pange. Cette diminution, de l'ordre de 17,6% par rapport aux tonnages 2018 peut s'expliquer notamment par le démarrage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la redevance incitative. Une diminution de l'ordre de 18,30 % était déjà constatée en 2018.

## Tonnes livrées aux repreneurs en 2019

Les documents de supports à ce tableau sont les déclarations trimestrielles des centres de tri (CDT) et se basent sur les tonnes dites « livrées », c'est-à-dire réceptionnées par les repreneurs. Elles sont à différencier des apports au sein des CDT exposés plus haut.

Ce tableau regroupe donc les éléments communiqués par les CDT et les repreneurs :

- **Centre de tri HAGANIS** – Metz : Corps Creux Haut-Chemin Pays de Pange
- **Centre de tri VEOLIA** – Thaon-Les-Vosges : Corps Plats Pays de Pange en PàP + PAV du Haut-Chemin

Matériaux	Types	Tonnes livrées - Réceptionnées par les repreneurs					
		T1	T2	T3	T4	Stock (arr.)	TOTAL
Acier					27.70		27,70 t
Aluminium				5.58			5,58 t
Briques	PCC – 5.03A	9.58				6.518	16,098 t
PCNC	cartons, cartonnettes 5.02		54.56	57.12		30.693	142,373 t
Plastiques	PEHD + PP	12.68		8.88	16.22	24.021	61,801 t
	PET transparent ou clair		15.10	44.74		0.97	60,81 t
	PET foncé			16.62		1.969	18,589 t
Gros de Mag	1.02	14.62	26.981	32.372	71.73	NC	145,703 t
Journaux	1.11	68.94	96.279	93.461	120.69	NC	379,37 t
Verre		172.06	184.10	205.67	157.55	NC	719,38 t

Refus CC		10,424	11,519	8,685	8,544		39,172 t
Refus CP		2,24	3,58	3,63	1,382		10,832 t

Quelques écarts peuvent apparaître entre les données de notre collectivité et les données renseignées au sein d'OSCAR par les repreneurs. En l'occurrence, voici la synthèse des tonnes relevées au sein d'OSCAR :

CL	Repreneur	CDT	Standard	Annee	Trim	Portail_T
CL057102	REVIPAC	57AG	PCC	2019	1	9,580
CL057102	VALORPLAST	57AG	PEHD + PP	2019	1	12,680
CL057102	O-I MANUFACTURING	00VA	Verre	2019	1	172,060
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.02	2019	1	14,620
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.11	2019	1	68,940
CL057102	REVIPAC	88AA	PCNC_PCNC	2019	2	54,560
CL057102	VALORPLAST	57AG	PET clairs/Incolores	2019	2	15,100
CL057102	O-I MANUFACTURING	00VA	Verre	2019	2	184,100
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.02	2019	2	53,860
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.11	2019	2	82,680
CL057102	REVIPAC	88AA	PCNC_PCNC	2019	3	57,120
CL057102	VALORPLAST	57AG	PET clairs/Incolores	2019	3	44,740
CL057102	VALORPLAST	57AG	PET foncés/colorés	2019	3	13,620
CL057102	VALORPLAST	57AG	PEHD + PP	2019	3	8,880
CL057102	REGEAL AFFIMET	57AG	Alu CS	2019	3	5,580
CL057102	O-I MANUFACTURING	00VA	Verre	2019	3	205,680
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.02	2019	3	32,372
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.11	2019	3	93,470
CL057102	ARCELOR MITTAL	57AG	Acier CS	2019	4	27,700
CL057102	VALORPLAST	57AG	PEHD + PP	2019	4	16,220
CL057102	O-I MANUFACTURING	00VA	Verre	2019	4	157,560
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.02	2019	4	71,730
CL057102	VEOLIA_ONYX EST	88AA	1.11	2019	4	120,690

### Analyse des refus issus de la collecte sélective des Corps Creux :



Le cumul des tonnes livrées aux repreneurs, intégrant les stocks des centres de tri ainsi que les refus de tri se porte à environ 191 tonnes. Les apports de nos bennes représentent quant à eux 249 tonnes.

Par le C.C.T.P. du présent marché de tri et conditionnement des Corps Creux auprès de la régie HAGANIS, le taux de freinte (*écart entre les tonnages réceptionnés et les tonnages sortants*) est fixé à un plafond de 15% soit 37 tonnes si nous l'appliquons au total de nos apports.

Il convient ici de faire la distinction entre le taux de refus pré-process issu des caractérisations et le taux en sortie de process.

Le taux pré-process pour l'année 2019 se porte à une valeur moyenne de **10 %**, chiffre résultant d'une moyenne des 20 caractérisations opérées sur l'année au sein du centre de tri.

Toutefois, le taux de refus en sortie de process est quant à lui plus important, puisque dans leurs calculs, HAGANIS viennent déduire l'ensemble des tonnages issus du taux de freinte.

L'application d'un taux se basant sur les refus trimestriels appliqués aux apports trimestriels se retrouve donc naturellement plus important, mais il ne reflète pas la réalité.

	Apports en tonnes	Refus en tonnes	Ratio en %
<b>T1-2019</b>	61,26	10,424	17 %
<b>T2-2019</b>	67,54	11,519	17 %
<b>T3-2019</b>	56,58	8,685	15,3 %
<b>T4-2019</b>	63,46	8,544	13,4 %
<b>TOTAL 2019</b>	<b>248,84 t</b>	<b>39,172 t</b>	<b>15,74 %</b>

Le total des tonnages se décompose donc de la sorte :

Tonnes livrées	Tonnes stockées	Refus	Tonnes taux de freinte	TOTAL
156 tonnes	33,5 tonnes	39 tonnes	20,5 tonnes	<b>249 tonnes</b>

A titre de comparaison, voici comment se décomposaient ces mêmes tonnages en 2018 :

Tonnes livrées	Tonnes stockées	Refus	Tonnes taux de freinte	TOTAL
149 tonnes	29 tonnes	37 tonnes	39 tonnes	254 tonnes

Avantages	Inconvénients
+ Plus de tonnes livrées aux repreneurs + Des tonnages issus du taux de freinte moins importants	- Encore trop de refus. Un travail doit être opéré par la collectivité - Des stocks encore importants, un rappel doit être fait auprès du centre de tri afin d'éviter cette situation.

Depuis l'année 2018, les refus issus de la collecte sélective des Corps Creux ont pratiquement doublé sur le territoire de la CCHCPP. Historiquement, le territoire de l'ex CC du Pays de Pange accusait un taux annuel de refus de tri sur ce flux des Corps Creux d'environ 8%. Toutefois, cette hausse peut s'expliquer par différents facteurs qui sont les suivants :

- *Changement des consignes de tri sur le territoire historique du Haut-Chemin avec le passage d'une collecte en Multi-matériaux aux Corps Creux.*
- *Déploiement d'une redevance incitative sur le territoire historique du Pays de Pange.*

#### Analyse des refus issus de la collecte sélective des Corps Plats :



	Apports en tonnes	Refus en tonnes	Ratio en %
<b>T1-2019</b>	188,8	2,24	1,18

<b>T2-2019</b>	175.1	3,58	2,04
<b>T3-2019</b>	188.9	3,63	1,92
<b>T4-2019</b>	174,9	1,382	0,79
<b>TOTAL</b>	<b>727,7 t</b>	<b>10,832 t</b>	<b>1,48 %</b>

Le taux de refus sur le flux des Corps Plats reste très correct et n'accuse pas de hausse par rapport à 2018.

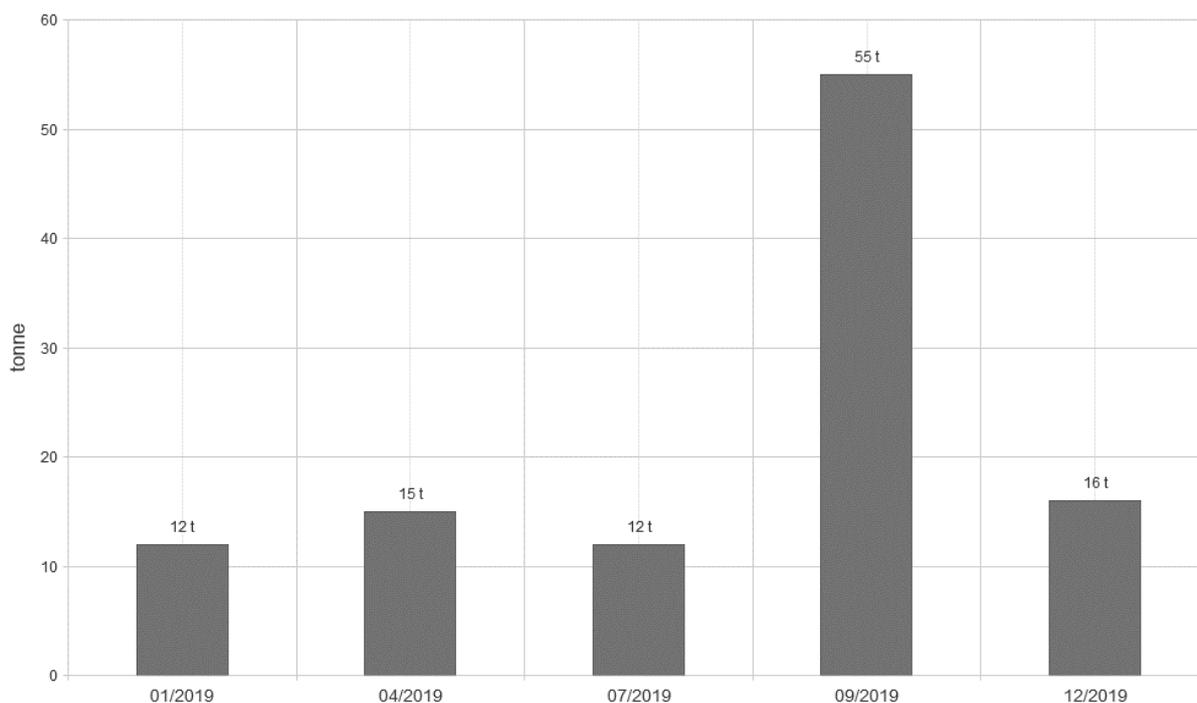
### Données relatives aux recyclables plastiques

Dans le cadre de leurs précédents contrats CAP signés auprès de **CITEO**, les deux collectivités ont fait le choix de diriger leur flux de plastiques vers une filière régulière de reprise. L'organisme qui gère cette reprise et la revente de ces plastiques est **VALORPLAST**.

Voici les éléments détaillés au titre de l'année 2019 :



CC HAUT CHEMIN - PAYS DE PANGE (CL057102)  
Evolution de mes tonnages (graphique)  
De janvier 2019 à décembre 2019



### Déchetteries

Sur le territoire du Pays de Pange, les usagers disposent de 3 déchetteries communautaires :

- COURCELLES-CHAUSSY
- COURCELLES-SUR-NIED
- AVANCY – Commune de SAINTE-BARBE
- Metz Métropole à BORNAY : Convention passée.

La Déchetterie de METZ BORNLY est accessible à 4 communes situées à proximité de celle-ci : RETONFEY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY.



**Déchets acceptés**

Déchets	Metz-Bornly	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Batteries	OUI	OUI	OUI	OUI
Cartons	OUI	OUI	OUI	OUI
D3E	OUI	OUI	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	NON	OUI
Déchets verts	OUI	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI	OUI
Gravats	OUI	OUI	OUI	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI	OUI
Huiles végétales	OUI	OUI	OUI	OUI
Papiers / Journaux / Revues	OUI	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI	OUI
Pots souillés	OUI	OUI	OUI	OUI
Tout venant	OUI	OUI	OUI	OUI
Verre	OUI	OUI	OUI	OUI
Ampoules	OUI	OUI	OUI	OUI
Cartouches d'encre	OUI	OUI	OUI	OUI
Pneumatiques	OUI	NON	OUI	NON

Plâtre	OUI	NON	OUI	NON
--------	-----	-----	-----	-----

### Horaires d'ouverture

	<b>Metz-Borny</b>	<b>Courcelles-sur-Nied</b>	<b>Courcelles-Chaussy</b>	<b>Avancy</b>
<i>Lundi</i>	14h00 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	Fermée
<i>Mardi</i>	9h30 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
<i>Mercredi</i>	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Jeudi</i>	14h00 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
<i>Vendredi</i>	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Samedi</i>	9h30 - 18h30	9h00-2h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
<i>Dimanche</i>	9h30 - 12h30	Fermée	Fermée	Fermée
<b>Fermées les jours fériés</b>				

### Fréquentation des déchetteries

Voici les chiffres concernant la fréquentation des deux déchetteries sur l'année 2019 :

<b>FREQUENTATIONS</b>	<b>COURCELLES S/NIED</b>	<b>COURCELLES-CHAUSSY</b>	<b>AVANCY</b>
<b>NB DE VISITES</b>	15 456 visites	28 759 visites	16 015 visites
<b>TOTAL 2018</b>	<b>60 230 visites (42 002 en 2017 et 48 286 en 2018)</b>		

Une hausse importante de la fréquentation des déchetteries est à relever. Cette hausse se traduit notamment par une communication amorcée dès les années 2018 et 2019 dans le cadre du déploiement d'une redevance incitative.

Nous ne disposons toutefois d'aucune statistique de la fréquentation de la déchetterie de Metz Borny.

### Exploitation des déchèteries

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a procédé à un renouvellement de marché relatif à l'exploitation des trois déchèteries communautaires. L'attribution des différents lots s'est opérée de la façon suivante :

<i>Lot 1 – Tout-Venant</i>	<b>VEOLIA</b>
<i>Lot 2 – Déchets-Verts</i>	<b>SUEZ</b>
<i>Lot 3 – Bois</i>	<b>REMONDIS</b>
<i>Lot 4 – Ferrailles</i>	<b>BEHEM</b>
<i>Lot 5 – Cartons</i>	<b>REMONDIS</b>
<i>Lot 6 – Gravats</i>	<b>VEOLIA</b>
<i>Lot 7 – DDM</i>	<b>CEDILOR</b>
<i>Lot 8 – Pâteux</i>	<b>CEDILOR</b>
<i>Lot 9 – Plâtre</i>	<b>VEOLIA</b>



## Performances par flux en déchetteries

### Flux principaux

AVANCY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	521,68 t	452,72 t	47,13 t	72,92 t	527,98 t	216,78 t	-
2019	489,64 t	403,72 t	57,38 t	64,42 t	470,42 t	218,14 t	-

COURCELLES SUR NIED	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	255,08 t	302,90 t	25,84 t	37,11 t	236,52 t	110,76 t	-
2019	243,72 t	243,72 t	30,57 t	34,80 t	232,80 t	100,80 t	-

COURCELLES CHAUSSY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	422,96 t	537,12 t	42,18 t	61,85 t	534,10 t	250,96 t	38,46 t
2019	440,74 t	451,76 t	48,40 t	79,44 t	414,98 t	264,90 t	64,38 t

### TOTAL

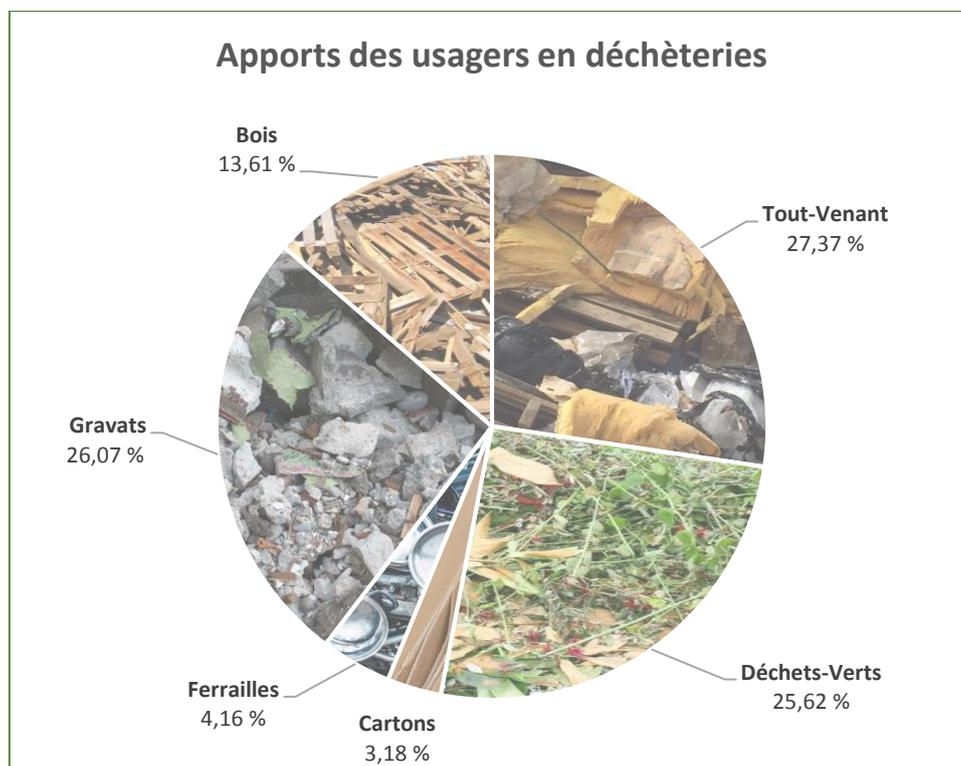
Population totale référencée sur SINOE : **19 223 Habitants**

- Population contractuelle du Pays de Pange : 13 161 habitants.
- Population des 4 communes limitrophe concernée par METZ BORNLY : 3 922 habitants.
- Population concernée par les déchetteries de COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED : 9 239 habitants.
- Population contractuelle du Haut-Chemin: 6 062 habitants.

- Population concernée par les déchèteries de COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED et AVANCY : 15 301 habitants.

	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
--	-------------	---------------	---------	------------	---------	------	--------

2018	1 199,72 t	1 292,74 t	115,15 t	171,88 t	1 298,60 t	578,50 t	38,46 t
<b>2019</b>	<b>1 174,10 t</b>	<b>1 099,20 t</b>	<b>136,35 t</b>	<b>178,66 t</b>	<b>1 118,20 t</b>	<b>583,84 t</b>	<b>64,38 t</b>
Kg/Hab.	76,73	71,83	8,91	11,67	73,08	38,15	4,20
Evolution	- 2, %	- 15 %	+ 18 %	+ 4 %	- 14 %	+ 1 %	+ 67 %



### Déchets Ménagers Spéciaux



Sur l'ensemble de l'année 2019, un total de **56,313 tonnes** de Déchets Ménagers Spéciaux. Ces DMS se caractérisent par les produits de type : *Solvants, Produits pâteux, Produits de jardinage, de bombes aérosols ou encore d'emballages souillés etc.*

Ces DMS sont traités par la suite via **CEDILOR**.



## Pneus



Selon le Décret N°2002-1563 du 24 décembre 2002 article 5 :

« *Tout distributeur est tenu de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'il a lui-même vendus l'année précédente* ».

Une benne de **30m3** est disponible en déchetterie de COURCELLES-CHAUSSY. Notre prestataire pour la collecte, est l'entreprise **G. HENRY**. Notre repreneur quant à lui, est **ALIAPUR**.

Sur l'ensemble de l'année 2018, nous avons pu collecter environ **15,08 tonnes** de pneus usagés en effectuant 5 demandes d'enlèvements par notre prestataire.

Voici le certificat 2019 d'économies environnementales :



## Piles



Selon le Décret N°99-374 du 12 mai 1999 article 6 :

« Tout distributeur, détaillant ou grossiste, de piles et d'accumulateurs est tenu, que ces piles ou accumulateurs soient ou non incorporés à des appareils, de reprendre gratuitement les piles ou accumulateurs usagés de type de ceux qu'il commercialise qui lui sont rapportés. »

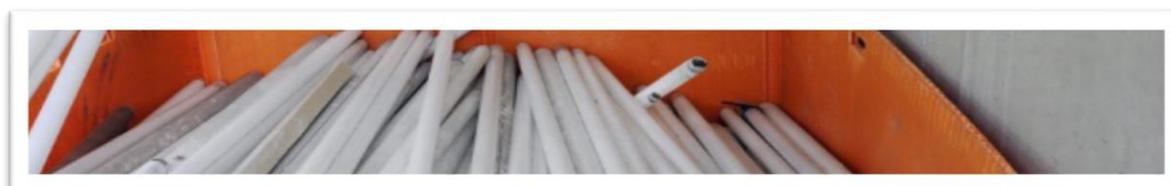


En 2018, un poids total de **1468 Kg** de piles et accumulateurs pour 6 enlèvements.

Voici le détail de ces chiffres :

Piles (kg) CCHCPP	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
COURCELLES CHAUSSY	1 181	816	580	1 320	563	1103	867
COURCELLES SUR NIED	610	536	250	293	547	340	-
AVANCY	NC	516	1085	437	1 418	815	601

## Lampes, Tubes et Néons



**RECYLUM** est l'éco-organisme dédié à la gestion et à la collecte des déchets des lampes usagées.



La C.C.H.C.P.P, en 2019, a participé au recyclage des tubes en faisant enlever un total de **564 Kg de tubes et de lampes**.

Logisticien	Nbre de conteneurs	Poids net	Date du certificat
PAPREC D3E Colombey	1	154 kg	25/02/2019
PAPREC D3E Colombey	1	97 Kg	15/07/2019
PAPREC D3E Colombey	1	167 kg	30/09/2019

## Capsules

Les trois déchetteries proposent également la collecte des capsules Nespresso, qui deviennent un réel enjeu dans l'objectif d'aider les ménages à réduire leur production d'ordures ménagères résiduelles.



Voici le détail de cette collecte sur les trois sites :

Déchetteries	C.S.N	C.CHY	AVANCY
Année 2016	36 kg	435 kg	217 Kg
Année 2017	238 kg	293 Kg	70 kg
Année 2018	772 kg	Pas de bon – Estimation 800 kg	217 Kg
Année 2019		<b>En cours</b>	
<b>TOTAL (en Kg)</b>	<b>kg</b>		

Nous ne disposons pas encore des statistiques de collecte des capsules du nouveau prestataire, **SUEZ**.

## Cartouches d'encre

La C.C.H.C.P.P. permet également sur ses déchetteries, la collecte des cartouches d'encre via la société **COLLECTOR**.



Voici le détail de cette collecte sur les trois sites :

Déchetteries	C.S.N	C.CHY	AVANCY
Année 2016	36 Kg	435 Kg	70 Kg
Année 2017	48 Kg	80 Kg	60 Kg
Année 2018	17 Kg	154 kg	73 Kg
Année 2019			
<b>TOTAL (en Kg)</b>	<b>244 kg</b>		

## D3E (Déchets des Equipements Electriques et Electroniques)



En 2019, la C.C.H.C.P.P., a pu collecter **104 tonnes** de D3E. (106 tonnes en 2018)

D3E	CCHCPP Tonnages enlevés sur l'année 2018				
	GEM hors froid	GEM froid	Ecrans	PAM	Total
TOTAL 2018	29,87 t	19,346 t	15,546 t	41.057 t	105,819 t
TOTAL 2019	28,695 t	19,643 t	14,281 t	41.745 t	104,364 t

## Radiographies



En 2019, aucun enlèvement de radiographies ne fut opéré sur le territoire. La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange est par ailleurs associé à un éco-organisme Rhône-Alpes Argent qui s'occupe de la collecte et du traitement de ce flux particulier. Des bornes de collecte sont disponibles au sein des trois déchèteries communautaires.

## Points d'apports volontaire

### PAV de Verre

Le prestataire chargé des enlèvements du verre sur l'ensemble de la C.C.H.C.P.P. est **MINERIS**.

Le repreneur est **O-I Manufacturing** qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondial du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5 000 types d'emballages en verre.



En 2019, ce sont 720 **tonnes** de verre qui furent collectés et valorisés pour l'ensemble de la CCHCPP. Pour information, en 2018, la CCHCPP avait recyclé 730 tonnes de verre.

2019	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Tonnages	172,06 t	184,10 t	205,68 t	157,56 t	<b>719,40 t</b>
Recettes (€)	5 812,19 €	6 218,90 €	6 947,87 €	5 322,38 €	<b>24 301,34 €</b>

## PAV de Papiers



Le territoire du Haut-Chemin, sur son territoire, disposait en 2017 de points d'apports à destination des journaux et plus globalement de la sorte dites « 1.11 », c'est-à-dire le papier graphique trié en provenance des ménages avec un minimum de 40% de journaux et un minimum de 40 % de magazines. (Flux JRM).

En 2018, les élus du territoire, dans le souhait d'amorcer une convergence et une harmonisation des consignes de tri, ont souhaité opérer un changement relatif aux types de fibreux collectés.

Souhaitant suivre les préconisations faites par CITEO, l'ensemble des fibreux furent réunis.

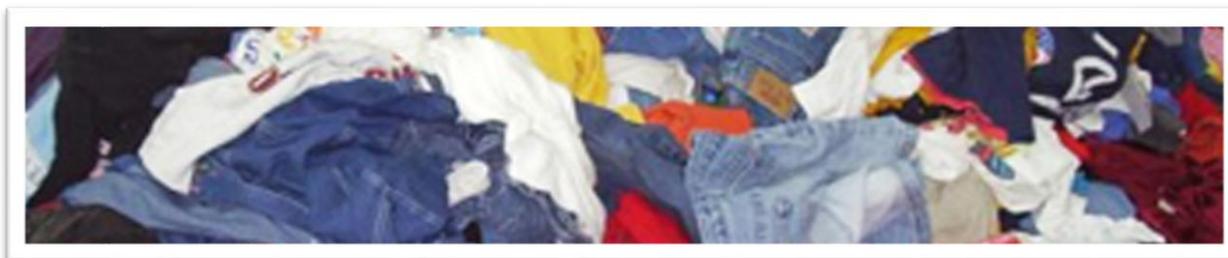
Cette évolution s'est appliquée pour les communes de l'ancien territoire de la CC du Haut-Chemin, à savoir : BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

Cette collecte est opérée par **VEOLIA**, et l'ensemble de ce flux transite par la plateforme de MAIZIERES-LES-METZ avant d'intégrer le centre de tri d'ONYX EST dans les Vosges.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages	170 t	157,04 t	166,30 t	195 t <sup>5</sup>	<b>184,20 t</b>

<sup>5</sup> Ensemble des Corps Plats réunis au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Auparavant, une seule sorte était alors collectée, à savoir le 1.11.

## PAV de textiles



Sur l'ensemble de l'année 2019, le territoire du Pays de Pange a collecté **67,35 tonnes** de « TLC » (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) qui ont été collectés. Ces différents éléments sont déposés directement dans l'un des différents points d'apports volontaires prévus à cet effet.

Voici la liste des 8 lieux où se situent ces PAV, ainsi que les tonnages de chacun d'eux :

TEXTILES COLLECTES EN 2019 (PAV)	TOTAL (KG)
PANGE (DERRIERE LA MAIRIE)	11,500 t
COURCELLES-SUR-NIED (DECHETTERIE)	7,100 t
RETONFEY (TENNIS)	5,570 t
SILLY-SUR-NIED (ROUTE DE METZ)	4,050 t
COURCELLES-CHAussy (DECHETERIE)	27,400 t
MONTOY-FLANVILLE (MAIRIE)	8,300 t
OGY (MAIRIE)	3,250 t
AVANCY (DECHETERIE)	N.C
<b>TOTAL</b>	<b>67,350 tonnes</b>

## Les récentes évolutions législatives

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange prend acte des récentes évolutions législatives en matière de gestion des déchets.

Différentes lois conséquentes sont à considérer :

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



La loi du 12 juillet 2010 portant à l'engagement national pour l'environnement dite « grenelle 2 »



Le projet de loi n°2020-105 du 10 février 2020  
relative à la lutte contre le gaspillage et à  
l'économie circulaire



Ces supports législatifs introduisent pour les collectivités différents objectifs qui sont notamment les suivants :

- **Moins 50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025**
- **Développer à l'horizon 2023 une collecte séparée des biodéchets**
- **Introduire une tarification incitative**
- **Diminuer et maîtriser les coûts de collecte des déchets**
- **Développer un Plan Local de Prévention**
- **Participer aux différentes réunions et observatoires liés aux déchets**
- **Réduire de 10% les déchets ménagers avant 2020**
- **Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage avant 2025**
- **Recycler 70% des déchets du BTP avant 2020**
- **Développer l'extension des consignes de tri**

Ainsi, considérant ces objectifs et avec le soutien de différents partenaires locaux comme l'ADEME, CITEO ou encore la Région Grand Est, la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange a déjà entamé différentes démarches visant à atteindre ces différents objectifs. Ces derniers sont notamment abordés lors des différentes commissions environnement.

## ■ INDICATEURS FINANCIERS

### Dépenses

#### Indicateurs de la Régie et des Prestataires



- **25 134 kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Pays de Pange.
- **12 457 kilomètres** parcourus pour la collecte Corps Plats sur l'ex Pays de Pange.
- **13 250 kilomètres** parcourus pour la collecte Corps Creux sur la CCHCPP.
- **9 823 Kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Haut-Chemin.



- **40 727,08<sup>6</sup> €** de dépense en gazole pour l'année 2019 pour les collectes en régie.
- **5 056 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2019 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- **28 354,72<sup>7</sup> Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2019 pour les collectes en régie (OM, Corps Creux et Corps Plats).



- **5 455 Heures** de service pour l'année 2019 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Pays de Pange.
- **470 heures** de service pour l'année 2019 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- **2 459,50 Heures** de service pour l'année 2019 pour la collecte de Corps Plats sur le territoire de l'ex Pays de Pange.
- **2 337,50 Heures** de service pour l'année 2019 pour la collecte de Corps Creux sur le territoire de la CCHCPP.

#### TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes vise à réduire l'élimination et le transfert des déchets.

Le bénéficiaire est l'Administration des douanes. Le montant de cette TGAP par tonne de déchets incinérés est le suivant pour notre mode de traitement des ordures ménagères :

<sup>6</sup> (41 8733,80 € en 2018)

<sup>7</sup> (28 346,59 Litres en 2018)

ANNEE	TAUX	TONNAGES OM	MONTANT HT (ARRONDI)
2018	6.01 € (Incinération)	2785 t	16 737,85 € HT
2019	6.01 € (Incinération)	2432,66 t	14 620,30 € HT

### Coûts annuels d'élimination des déchets

Ces montants sont issus des factures de nos prestataires pour le compte de l'année 2019. (TVA de 10 %)

	Attributaire	2018	2019
O.M. (traitement – CCHCPP)	HAGANIS	252 056,77 € HT	227 356,40 € HT
O.M (collecte HC)	SUEZ	46 808,58 € HT	48 473,76 € HT
Corps Plats (traitement PP)	VEOLIA	12 769,00 € HT	13 587,50 € HT
Corps Creux (traitement CCHCPP)	HAGANIS	62 102,40 € HT	61 821,79 € HT
Verre AV (collecte et traitement CCHCPP)	MINERIS	41 493,29 € HT	41 220,47 € HT
Corps Plats PAV (Collecte et traitement HC)	VEOLIA	17 464,36 € HT	16 498,79 € HT
<b>TOTAL</b>		<b>432 694,40 € HT</b>	<b>410 958,71 € HT</b>

### Coûts des prestations en déchetteries

Déchetteries de COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, AVANCY et METZ BORN Y

FLUX	Total HT	Total TTC
<b>REMONDIS BOIS + CARTONS</b>	46 289,66 €	50 918,63 €
<b>SUEZ DECHETS-VERTS</b>  77,00 € HT/ tonne loc. 39,00 € HT / tonne Trans + Trait.	44 491,81 €	48 940,99 €
<b>VEOLIA GRAVATS</b>  21,40 € Ht/ tonne trait. 47,00 € HT/tonne loc,	21 461,19 €	23 607,31 €

<b>VEOLIA PLATRE</b>  66,00 € Ht/ tonne loc. 140,40 € HT/ tonne coll + trait.	<b>8 175,72 €</b>	<b>8 993,29 €</b>
<b>VEOLIA DIB</b>  135,30 € HT / tonne coll+ trait + TGAP 60,00 € HT / tonne loc.	<b>128 522,91 €</b>	<b>141 375,20 €</b>
<b>BEHEM FERRAILLE</b>  40,00 € HT Loc. 30,00 € HT / tonne Trait.	<b>5 515,20 €</b>	<b>6 066,72 €</b>
<b>SUEZ</b> Ancien marché  Forfait à l'habitant.	<b>113 813,79 €</b>	<b>125 195,17 €</b>
<b>CEDILOR DMS</b>  1124,00 € + 780,00 €	<b>45 256,97 €</b>	<b>50 285,52 €</b>

<b>METZ-METROPOLE</b> <b>Accès à la déchèterie de Metz Borny</b>  Forfait	<b>67 341,60 €</b>	<b>74 075,76 €</b>
--	--------------------	--------------------

Le montant total des prestations relatives aux déchèteries communautaires se porte donc à 480 868,85 € HT, soit une hausse 11,5 % de par rapport à 2018. Cette hausse s'explique notamment par le renouvellement du marché d'exploitation des trois déchèteries communautaire en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Cette hausse traduit également les évolutions tarifaires conséquentes liées aux différents traitements des déchets qui transitent par les déchèteries, et notamment du tout-venant. Des optimisations doivent être apportées afin de réduire davantage les tonnages des déchets ultimes.

## **Recettes**

### **Redevance**

#### **Les usagers**

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-

STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o Un abonnement annuel au service ;
  - o Un montant déterminé en fonction de la composition du foyer ;
  - o 12 levées à l'échelle de l'exercice par foyer ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**
  - o Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

**Passage de la benne de collecte une fois par semaine.**

<b>GRILLE TARIFAIRE POUR LES BACS</b>							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT (A)	PART FORFAITAIRE (B)		PART FIXE (minimum annuel) (A+B)	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
							A compter de la 13 <sup>ème</sup> levée
120L	12	2,50 €	15,00 €	1 pers.	60,00 €	75,00 €	2,50 €
				2 pers.	120,00 €	135,00 €	
				3 pers.	180,00 €	195,00 €	
240L	12	5,00 €	15,00 €	4 pers.	240,00 €	255,00 €	5,00 €
				5 pers.	300,00 €	315,00 €	

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
  
- **Une part variable :**
  - o Un tarif de la levée ;
  - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

Passage de la benne 1 fois toutes les deux semaines :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
				Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	1,00 €	0,36 €
770 Litres					

### Les professionnels

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
  - o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - o Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (PAYS DE PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
			A compter de la 25 <sup>ème</sup> levée
120L	24	60 €	2,00 €
240L	24	120 €	4,00 €
770L	24	240 €	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - o Un tarif de la levée ;
  - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

### Les collectivités

Les administrations et établissements publics ou privés (écoles, lycée, collège, bibliothèque, mairie etc.) produisant des déchets, sont concernés par la Redevance Incitative.

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBÉY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
  - o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- **Une part variable :**

Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Part fixe annuelle	Part variable (A compter de la 25 <sup>ème</sup> levée)
120 Litres	24	30,00 €	2,00 €
240 Litres	24	60,00 €	4,00 €
770 Litres	24	90,00 €	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - o Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - o Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - o Un tarif de la levée ;
  - o Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenantants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

### Les cas particuliers

#### **Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :**

Un bac d'un volume plus adapté peut être demandé auprès du service exploitation de la Communauté de Communes. L'utilisateur qui en formule la demande doit également fournir une lettre attestant sur l'honneur qu'il sollicite un volume de bac plus adapté, et ceci pour des raisons médicales. L'attribution d'un volume de bac plus adapté n'aura pas d'incidence sur la facturation du redevable.

#### **Pour les habitations inoccupées :**

Une fin de facturation pourra être déterminée dans le cas où l'habitation est vide de tout meuble et que les équipements de collecte aient été restitués à la CCHCPP. L'utilisateur devra également fournir une déclaration sur l'honneur, ainsi qu'une attestation émanant de la commune. La CCHCPP se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

#### **Pour les chambres d'hôtes et gîtes :**

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes est faite au propriétaire des biens. Un forfait s'appliquera à tous d'un montant de 90€ annuel, facturé en trois fois par quadrimestre.

Un bac unique à destination de cette activité devra être déployé, son volume sera déterminé d'un commun accord entre le service exploitation de la CCHCPP et le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte.

Le gîte ou la chambre d'hôte devront être déclarés en supplément du foyer du propriétaire au sein de la base des redevables de la CCHCPP.

#### **Pour les résidences secondaires :**

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les résidences secondaires s'applique par le biais d'un forfait annuel de 90€.

NB : La commune devra procéder à la validation de la résidence secondaire.

#### **Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :**

Si les capacités de stockage le permettent, chaque logement sera doté d'un bac individuel.

Dans le cas contraire, et après avis de la commission environnement de la collectivité, les usagers devront avoir recours aux sacs prépayés.

Ces derniers s'acquitteront du montant de la redevance (*part forfaitaire*) inhérente à la grille tarifaire disponible en annexe du présent règlement.

Le nombre de sacs octroyés sera calculé en tenant compte de la typologie du foyer selon les règles suivantes :

	<b>1 personne</b>	<b>2 personnes</b>	<b>3 personnes</b>	<b>4 personnes</b>	<b>5 personnes +</b>
<b>Volume bac * 12 levées / an</b>	120 L *12	120 L *12	120 L *12	240 L *12	240 L *12
<b>Total</b>	1 440 Litres	1 440 Litres	1 440 Litres	2 880 litres	2 880 Litres

<b>Montant Annuel forfaitaire</b>	75,00 €	135,00 €	195,00 €	255,00 €	315,00 €
<b>Montant forfaitaire par quadrimestre</b>	25,00 €	45,00 €	65,00 €	85,00 €	105,00 €
<b>Dotation en sacs</b>	30 sacs	40 sacs	50 sacs	60 sacs	70 sacs

Toute production d'ordures ménagères supplémentaires aux volumes indiqués devra faire l'objet de l'achat d'un rouleau de sacs supplémentaires par l'utilisateur selon les dispositions tarifaires en vigueur.

**Voici le montant total de la redevance perçue au titre de l'année 2018 :**

<b>Montant annuel (€)</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Recettes totales de redevances (particuliers et professionnels)	1 392 062 €	1 472 357 €	<b>1 485 924,44 €</b>

Détails 2019 (hors annulations et dégrèvements opérés) :

<b>Montant annuel (€)</b>	<b>Q1</b>	<b>Q2</b>	<b>Q3</b>	<b>TOTAL</b>
Pays de Pange	373 109 €	369 802,70 €	368 771,82 €	<b>1 111 683,52 €</b>
Haut-Chemin	124 346,36 €	113 580,24 €	143 329,44 €	<b>381 256,04 €</b>

### **Eco-organismes**

Le montant global des soutiens issus des différents éco-organismes en 2019 est de 210 964,39 euros qui se décomposent de la façon suivante :

<b>Déchets</b>	<b>Eco-organismes</b>	<b>Soutiens perçus en 2019</b>
Emballages ménagers	CITEO	<b>180 564,82 €</b>
Soutien au Développement Durable 2018 (N-1)		<b>11 854,23 €</b>
Déclaration papiers 2018 (N-1)	CITEO	<b>23 738,49 €</b>
D3E	OCAD3E	<b>6 661,08 €</b>

### **Ventes de matériaux**

Le montant global des recettes issues de la revente des matériaux et de quelques soutiens liés à cette revente en 2019 est de 106 168,30 euros qui se décomposent de la façon suivante :

Flux :	Plastique	Acier	Aluminium	Verre	CP VEOLIA PANGE	Gros de Mag 5.02	OCAD3E	Ferraille (Déchèterie)	Cartons (Déchèterie)	CP VEOLIA HAUT CHEMIN	5.03
Repreneur :	VALORPLAST	ARCELOR	REGEAL	O-I	ONYX	REVIPAC	OCAD3E	BEHEM	REMONDIS	ATEP	REVIPAC
Janvier	T1	2 814,96 €	- €	- €	5 812,19 €	-	1 706,55 €	247,20 €	109,80 €	1 015,59 €	95,80 €
Février								253,80 €		1 654,70 €	
Mars									92,40 €	592,30 €	
Avril	T2	4 998,10 €	- €	- €	6 218,90 €	-	1 845,28 €			1 925,30 €	-
Mai										677,00 €	
Juin								1 118,64 €		1 070,60 €	
Juillet	T3	17 307,58 €	- €	1 895,19 €	6 947,87 €	6 700,80 €	1 601,05 €			1 192,00 €	-
Août										1 625,80 €	
Septembre										1 283,60 €	
Octobre	T4	3 114,24 €	2 383,03 €	-	5 322,38 €	-	1 508,20 €			1 413,70 €	-
Novembre									556,56 €	1 587,20 €	
Décembre									502,74 €	744,20 €	
<b>Total</b>		<b>28 234,88 €</b>	<b>2 383,03 €</b>	<b>1 895,19 €</b>	<b>24 301,34 €</b>	<b>6 700,80 €</b>	<b>6 661,08 €</b>	<b>2 678,94 €</b>	<b>202,20 €</b>	<b>14 781,99 €</b>	<b>95,80 €</b>

## Synthèse financière graphique issue de la matrice des coûts

Cette synthèse est extraite des données financières liées à la matrice des coûts 2019 de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange. Elle ne reflète pas nécessairement la réalité administrative, puisque ces données sont inscrites au sein d'une année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019. Attention, les affectations de charges peuvent également être différentes.

Quelques éléments de compréhension préalables :

- Les charges de structure et de communications sont des charges fonctionnelles.
- Les charges de collecte + pré-collecte représentent l'ensemble des charges (masse salariale, matériels etc. nécessaire la gestion de la collecte et du fonctionnement des déchèteries)
- La charge « déchèteries prestations » ne reflète que les prestations effectuées par des tiers au titre des déchèteries.

### Répartition des charges

Structure	110 000 €	7%
Communication	31 000 €	2%
Prévention	29 000 €	2%
Traitement	313 000 €	19%
Collecte + pré collecte	522 000 €	31%
Déchèteries – prestations	655 000 €	39%

### Répartition des produits

Recettes industrielles <sup>8</sup>	78 000 €	4%
Soutiens	265 000 €	14%
Aides	11 000 €	1%
Contributions <sup>9</sup>	1 447 000 €	76%
TVA Acquittée	112 000 €	6%

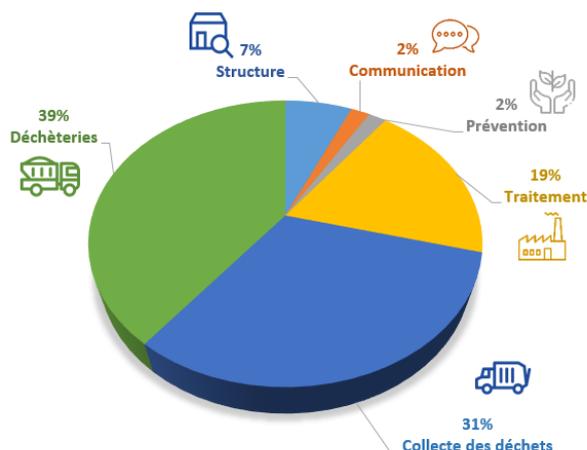
<sup>8</sup> Hors recettes du verre qui sont intégrées dans les soutiens.

<sup>9</sup> Intégrant les annulations et dégrèvements

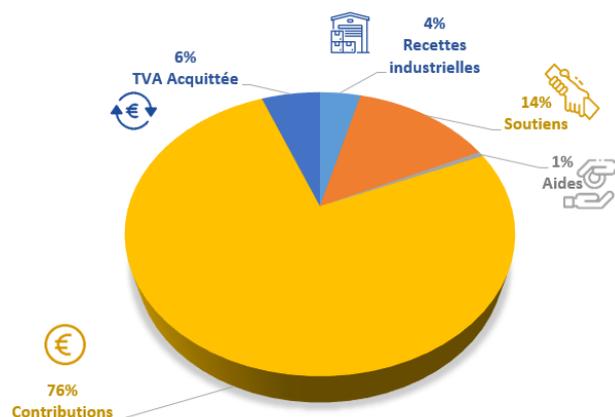
TOTAL	1 660 000 €	100%
-------	-------------	------

TOTAL	1 913 000 €	100%
-------	-------------	------

### Répartition des charges



### Répartition des produits



## Exploitation de la Matrice des coûts 2019

La matrice des coûts permet de dresser un diagnostic précis des coûts du service exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce document sert de support à l'ADEME dans la construction de référentiels accessibles à tous.

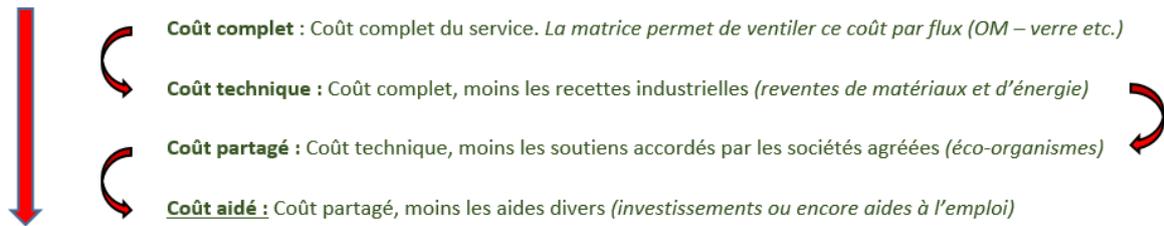
- Il est nécessaire de comprendre que la charge principale de dépense de la CCHCPP est liée à l'exploitation des trois déchèteries communautaires.

## Exploitation de la Matrice des coûts

La connaissance des coûts et leurs analyses comparées sont des éléments essentiels pour les collectivités afin que ces dernières puissent suivre et maîtriser les différentes évolutions.

Cette connaissance permet d'éclairer ainsi la prise de décisions des élus, de positionner des résultats et de les comparer aux autres, d'identifier des pistes de maitrise des coûts, d'établir une tarification et de communiquer à destination des usagers.

Voici quelques éléments de langage techniques à bien comprendre, puisqu'ils sont utilisés tout au long de cette analyse :



Il est donc important de comprendre que le coût aidé, est le « coût restant à financer », qui ne doit pas être confondu avec le financement (REOM, RI etc.)

### Quelle production de déchets ménagers et assimilés en Kg/hab/an ?

Ratios collectés en kg/hab./an	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries hors gravats
<i>Pays de Pange</i>	146 kg/hab.	37 kg/hab.	51 kg/hab.	178 kg/hab.
<i>Haut-Chemin</i>	84 kg/hab.			
Lorraine rural TI 2016	213 kg/hab.	33 kg/hab.	47 kg/hab.	220 Kg/hab.
Lorraine rural Hors TI 2016	223 kg/hab.	37 kg/hab.	44 kg/hab.	162 kg/hab.

- ➔ Les quantités d'OMR sur le territoire du Pays de Pange sont déjà bien plus basses que le référentiel Lorraine des collectivités de même typologie. Le tonnage total de ces OMR a diminué cette année encore de 15% par rapport à 2018 (173 kg/hab.). Ce chiffre semble indiquer que le déploiement de la tarification incitative a eu un effet notable sur les quantités d'OMR collectées. Attention toutefois, les quantités d'OMR ne peuvent pas simplement diminuer, un transfert de charge doit pouvoir être constaté sur les autres flux.
- ➔ Les quantités d'OMR sur le territoire du Haut-Chemin restent une fois encore très faibles. Ce chiffre semble indiquer qu'il est nécessaire d'analyser plus en détail ce flux sur ce territoire en particulier. Le référentiel en Lorraine en tarification incitative est de 112 kg/an/hab. Annuellement, cela représente un écart de 159 tonnes par an.
- ➔ Le ratio de verre par habitant est bien supérieur à la moyenne constatée en Lorraine, ce qui est très positif. Cela indique également qu'une faible marge de progression est à envisager dans les années à venir.
- ➔ Le ratio des RSHV de 50 kg par an et par habitant est assez élevé sur l'ensemble de notre territoire. Ce chiffre peut indiquer de bonnes performances, mais reflète également le transfert des tonnages qui s'opèrent notamment du fait des deux tarifications incitatives. Les coûts de collecte et de traitement s'en retrouvent

augmentés. Par ailleurs, ce ratio peut également indiquer une hausse du taux de refus qui peut être préjudiciable pour la collectivité.

### Coût aidé en € HT/ hab.

Sur le territoire Lorrain, en 2016, le coût aidé moyen du service déchets est de 90 € HT par habitant (*Source : Ademe<sup>10</sup>*)

Il est toutefois intéressant de comparer le coût aidé 2018 de la CCHCPP avec les référentiels publiés par l'ADEME et qui sont les suivants :

	OMR	Verre	Recyclables	Déchetteries	Total
<b>CCHCPP 2018</b>	27,20 €	1,10 €	4,20 €	24,20 €	56,70 €
<b>CCHCPP 2019</b>	27,53 €	0,97 €	3,58 €	35,85 €	67,93 €
<b>Habitat mixte rural Grand Est 2016</b>	51,90 €	0,90 €	5,20 €	20,70 €	78,70 €

- OMR : Du fait de ratios très différents du territoire du Haut-Chemine et du Pays de Pange, il ne faut pas considérer ce coût aidé de 27,5. € comme étant le reflet du coût réel. En effet, le coût aidé des OMR peut varier du fait des modes de collectes, de traitement ou encore de fréquences qui peut différer d'un territoire à l'autre. (Ce coût communiqué est d'ailleurs une moyenne intégrant les disparités des deux territoires)

<sup>10</sup> <https://grand-est.ademe.fr/expertises/dechets/couts-et-financement/lademe-engagee-pour-la-connaissance-des-couts-des-dechets-menagers>

**LE COÛT NATIONAL MÉDIAN DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES COLLECTIVITÉS MIXTES À DOMINANTE RURALE EST DE 79 € PAR HABITANT.**

Pour mémoire, toutes typologies d'habitat confondues, le coût moyen est de 93 €.



\*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

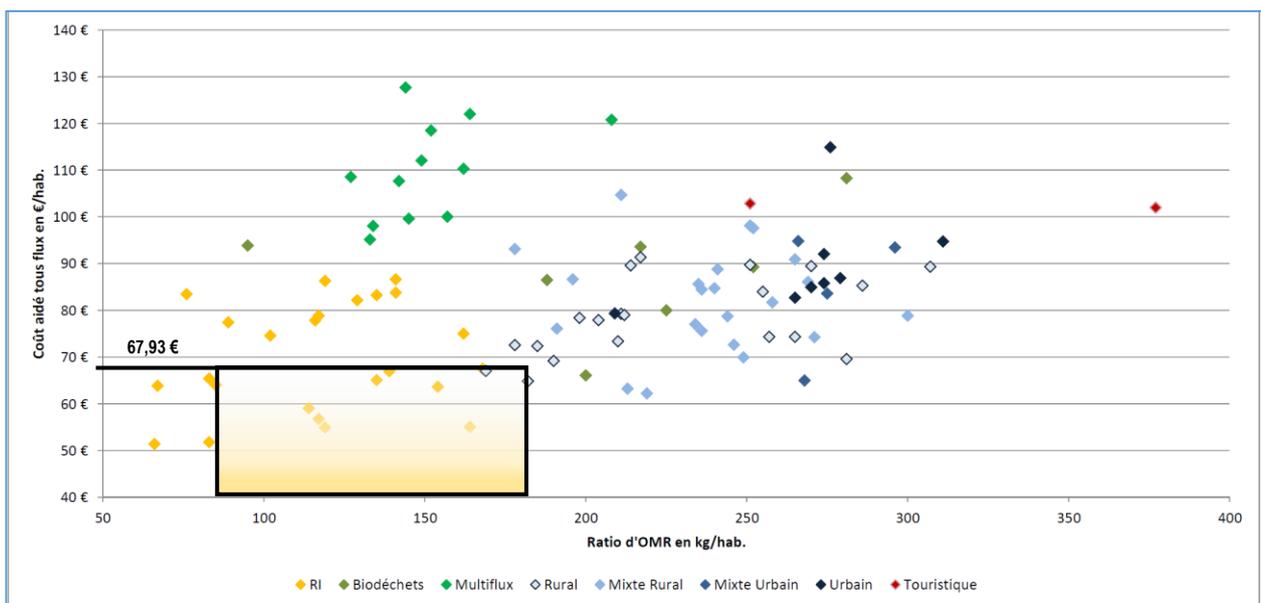
**À NOTER**

Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la médiane sans pour autant être atypique.

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée.

Ce visuel, extrait du référentiel national 2017 de l'ADEME expose un élément intéressant que la collectivité doit également intégrer, à savoir le développement d'autres collectes (biodéchets par exemple) qui représentent déjà pour les collectivités du même milieu considéré une moyenne de 3 € HT par habitant. Ce chiffre, s'il devait être appliqué à notre territoire représenterait une enveloppe budgétaire de 58 000 € HT/an.

**Positionnement de nos coûts vis-à-vis des collectivités du Grand-Est**



Ce graphique permet de positionner la collectivité vis-à-vis d'autres dans le Grand Est.

En jaune, apparaissent les collectivités ayant mis en place une tarification incitative. Il est donc normal que ces collectivités se retrouvent plus à gauche dans notre graphique, puisque leur ratio d'OMR en Kg/hab. s'en voit naturellement diminué.

### **Ce qu'il faut retenir**

#### **LES PRINCIPALES EVOLUTIONS PAR RAPPORT A 2018 SONT LES SUIVANTES :**

- Diminution des quantités d'OMR une fois encore de -15 %
- Diminution des tonnages en déchèteries de -13%
- Mise en place progressive d'une RI avec contrôle d'accès en déchèteries.
- RSHV : + 18 % de charges, surtout sur la pré-collecte.
- Déchèteries -14% de charges, cohérent avec la baisse des tonnages.

#### **SYNTHESE DES ECARTS PAR RAPPORT AU REFERENTIEL ET EXPLICATIONS :**

- Les coûts de gestion globale (par habitant) sont inférieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré.
- Les coûts des OMR (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré : des quantités collectées assez faibles et un coût de traitement très peu élevé.
- Les coûts des déchèteries (par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel pour le milieu considéré.

#### **LES PISTES D'OPTIMISATION :**

- Diminuer davantage les tonnages d'OMR.
- Opérer une vigilance sur les flux des RSHV et notamment sur les transferts qui peuvent occasionner une augmentation du taux de refus.
- Travailler sur les flux en déchèteries et notamment sur les coûts de traitement ainsi que le tri.
- Arrêt de la collecte en PàP pour les CP du Pays de Pange.
- Analyser le ratio d'OMR du territoire du Haut-Chemin qui présente une anomalie.
- Déployer une collecte de proximité à destination des biodéchets.

## ■ EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

### - Intervention de la CCHCPP sur des dépôts sauvages



### - Sécurisation de l'enceinte de la déchèterie de COURCELLES-SUR-NIED



## ■ COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS

### **Animation au sein des écoles du territoire du Pays de Pange**

Par le biais de son ambassadeur de tri, Nicolas SCHUMANN-VIDON, la CCHCPP a mené en 2019 différentes opérations de sensibilisation sur l'ensemble de son territoire.

#### **Opération – « Le Tri dans tous ses états »**

La C.C.H.C.P.P. poursuit son action d'éducation au tri en direction des écoles primaires du territoire. Plus de enfants ont suivi un cycle de formation au tri et à la réduction des déchets, soit structures.

Les enfants ont visionné un film pour découvrir l'intérêt majeur du tri des déchets. Ils ont été ainsi informés de l'importance que peut avoir le tri de certains déchets. Enfin, ils ont participé à différents ateliers ludo-éducatifs pour trier les déchets et reconnaître ceux qui sont recyclables. Chaque participant a reçu un diplôme attestant de ses toutes nouvelles compétences en matière de gestion des déchets

### **Opération composteurs**



Comme en 2018, l'opération composteur a continué en 2019. La C.C.H.C.P.P. met à disposition des habitants de son territoire deux modèles, à savoir 400 et 570 litres.

Sur l'ensemble de l'année 2019, ce sont 90 composteurs qui ont été vendus.

Cette opération continuera sur l'ensemble de l'année 2020, et notamment en appuyant cette démarche par une communication soutenue qui permettrait de faire le lien sur la réduction des biodéchets et sur l'ensemble des ordures ménagères résiduelles.

### **Vies communes**

La C.C.H.C.P.P., au travers de sa revue « *Vies Communes* » distribuée sur l'ensemble de son territoire, communique sur l'importance du tri et des bons gestes qui sont à adopter.

# Vies Communes

Cette année 2019, la C.C.H.C.P.P. a communiqué sur les sujets suivants :

## 1. Recycler les DEEE – Mars 2019

PRESERVONS LA PLANETE



## Recycler les DEEE

(Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

**La plupart des foyers sont équipés de DEEE sans pour autant connaître cette appellation. En effet, ce terme D3E ou DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) regroupe tous les objets alimentés par des courants électriques ou électromagnétiques (fournis par des piles, des prises secteur ou des batteries). Ce sont donc les écrans, les petits et gros appareils électroménagers.**

Chaque année, la France met sur le marché environ 1,5 million de tonnes de nouveaux appareils et recycle plus de 340 000 tonnes de produits usagés. A titre indicatif, chaque foyer français possède environ 450 kilos d'équipements électriques et électroniques. Il est primordial que ces déchets soient récupérés et recyclés dans le respect des règles strictes applicables à ce type de matériel.



La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange recueille les D3E dans ses trois déchèteries situées à Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied et Avancy. Les matières recyclées issues de ces appareils contribuent à produire de nouveaux équipements sans avoir recours à de nouvelles ressources, limitant ainsi les pollutions liées à l'extraction minière ou encore le gaspillage de certaines matières.

Le recyclage des D3E contribue par ailleurs au développement économique local et à celui de l'économie sociale et solidaire en créant des emplois permettant l'insertion de publics en difficultés sociales.

Si les appareils sont réparables, ils peuvent faire l'objet d'un réemploi.

En 2018, sur le territoire intercommunal, environ 115 tonnes de D3E ont été déposées en déchetteries et recyclées. Cette collecte est en progrès par rapport aux 104 tonnes récoltées en 2017 mais peut être encore améliorée.

**La mobilisation de tous les habitants du territoire autour du recyclage des D3E est importante car elle permet :**

- la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement,
- la recherche d'une pertinence économique centrée sur le territoire local,
- le soutien à l'économie sociale et solidaire.

## PRESERVONS LA PLANETE



# Un tri sélectif efficace

Sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP), la collecte du tri sélectif se décompose en deux collectes bien distinctes :

- la collecte des papiers, journaux, cartonnets et petits cartons appelés aussi « corps plats »,
- la collecte des plastiques, aciers, aluminium et briques alimentaires qualifiés de « corps creux ».

Les déchets recueillis lors de ces deux collectes sont traités séparément au sein de centres de tri spécifiques. Il est donc primordial de respecter scrupuleusement les consignes de tri qui figurent sur le calendrier de tri de la CCHCPP. Celui-ci est diffusé chaque année aux habitants par les 28 mairies de l'intercommunalité (et disponible sur : [www.hautchemin-paysdepange.fr](http://www.hautchemin-paysdepange.fr)).

**En effet, de nombreux déchets tels que des plastiques d'emballages alimentaires (pots de yaourt, de crème, barquettes en polystyrène contenant de la viande, etc) ne sont pas encore recyclables sur notre territoire.**

Lorsque ces déchets « interdits » sont insérés dans les sacs destinés à la collecte sélective, les agents de la CCHCPP ne peuvent donc pas ramasser le sac de déchets. Il s'agit de ce que l'on appelle un « refus de tri ». Les déchets interdits viennent fortement dégrader la qualité des matériaux recyclés. Plus encore, ils occasionnent une charge financière supplémentaire pour la Communauté de Communes, mais aussi pour les usagers qui financent ce service par leurs redevances.

**RAPPEL IMPORTANT :** la redevance incitative dont s'acquittent les usagers permet de financer la totalité des services liés aux déchets, depuis le fonctionnement des déchèteries jusqu'à la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et le traitement dans différentes filières.



**Les différents éléments présentés ci-dessus ne doivent pas être mis dans le sac de déchets recyclables, mais être impérativement jetés dans votre bac d'ordures ménagères muni d'une puce.**

Ces déchets font néanmoins l'objet d'une valorisation énergétique par le biais de l'incinération. Ce qui permet ainsi d'alimenter des logements sociaux en chauffage urbain.

Les élus du territoire travaillent actuellement sur la possibilité future de recycler les déchets présentés plus haut. Ce travail demande du temps, puisqu'il nécessite également d'obtenir l'adhésion et la modernisation des centres de tri avec qui la CCHCPP collabore. En effet, ces derniers vont devoir développer les outils permettant le tri et la valorisation de ces déchets spécifiques. On nomme ceci « l'extension des consignes de tri ».

**PRESERVONS LA PLANETE**



# Les ordures ménagères

## Bien trier les déchets

Chaque année, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange édite un document pour aider les habitants du territoire à bien trier leurs déchets.

Ce document intitulé « Calendrier de collecte » comporte au recto un calendrier reprenant, pour chaque village, les dates précises de collecte des déchets ménagers, des emballages recyclables et des papiers. Petit rappel, il est nécessaire de sortir les déchets avant 6 heures du matin, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai et avant 5 heures du matin, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

En cas de doute sur la destination d'un déchet, le verso du document présente un tableau et des explications très claires permettant à chacun de savoir où déposer les déchets du ménage. Enfin, pour les déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte mais à déposer en déchetterie, le document indique aussi les horaires des quatre sites : Avancy, Courcelles-Chaussy, Courcelles-sur-Nied et Metz-Borny.



En fin d'année chaque foyer pourra venir retirer dans la mairie de son village le « Calendrier de collecte 2020 » et les sacs transparents destinés au tri des emballages recyclables.

## Une nouvelle présentation de facture

En 2020, la législation impose à toutes les collectivités de mettre en place un nouveau mode de facturation y compris pour les redevances ordures ménagères.

Ceci permettra de fiabiliser et de fluidifier le transfert dématérialisé des données. La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays

de Pange va donc s'appliquer à respecter ces nouvelles dispositions. Ainsi, la redevance envoyée aux habitants début 2020 sera présentée sous sa nouvelle forme.

**La présentation des factures sera différente mais le mode de calcul et les règles portant sur les montants à payer restent inchangés.**

## ■ ANNEXE

MATRICE DES COUTS 2019 prochainement disponible sur l'outil SINOE.

## ■ GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
**AV** : Apport volontaire  
**BOM** : Benne à Ordures Ménagères  
**CC** : Communauté de Communes  
**CDT** : Centre de tri  
**COMPOSTAGE** : Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène  
**CS collecte sélective** : collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages  
**CDT** : Centre de Tri  
**CC** : Corps Creux  
**CP** : Corps Plats  
**DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques  
**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés  
**DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux  
**DDM** : Déchets Dangereux des Ménages  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**GEMF** : Gros Électroménager Froid - **GEMHF** : Gros Électroménager Hors Froid  
**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**JRM** : Journaux Revues Magazines  
**MODECOM** : MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères  
**OM** : Ordures Ménagères - **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées - **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles  
**PAP ou PàP** : Porte-à-porte  
**PAV** : Point d'Apport Volontaire  
**PAM** : Petits Appareils Ménagers  
**PEHD** : PolyÉthylène Haute Densité - **PET** : PolyÉthylène Téréphtalate  
**PDEDMA** : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés  
**PDP** : Plan Départemental de Prévention  
**P(D)PGDND** : Plan (Départemental) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux  
**PLP** : Programme Local de Prévention  
**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
**RS** : Redevance Spéciale  
**RI** : Redevance Incitative  
**SINOE** : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement  
**TGAP** : Taxe globale sur les activités polluantes  
**TI** : Tarification Incitative  
**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères  
**UTM** : Unité de Tri des Matériaux  
**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique